

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ET INFORMATIONS PRATIQUES

## Généralités :

Mon's livre, le salon du livre de Mons, est organisé par l'asbl Mon's livre.

Cet événement annuel a pour objectif de promouvoir la lecture en favorisant le contact du public avec la production éditoriale (régionale, nationale et internationale) et ses artisans. L'événement a également pour but de contribuer à l'économie et au développement du livre. De fait, Mon's livre favorise les contacts professionnels entre éditeurs, libraires, bibliothécaires, imprimeurs, graphistes... et a une fonction commerciale, en plus de sa vocation culturelle principale.

## Inscription :

Les documents d'inscriptions ci-joints sont à retourner à l'asbl Mon's livre, soit par mail via [info@monslivre.be](mailto:info@monslivre.be), soit par courrier postal au 112c route d'Ath à Nimy (7020 - BE) pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard (après cette date, veuillez contacter l'asbl). Dès réception des documents, un accusé sera envoyé par mail au demandeur.

Seule la remise de ces documents d'inscription permettra à l'exposant de disposer d'un stand lors du salon. Avoir déjà participé à Mon's livre ne signifie pas que l'exposant est automatiquement réinscrit : il doit chaque fois remplir et renvoyer ces documents à temps.

Les demandes d'inscription seront soumises au comité d'admission, composé des membres de l'asbl Mon's livre. Seul ce comité a le pouvoir de choisir les structures ou les personnes autorisées à exposer lors du salon Mon's livre. Le comité a pour mission de veiller à l'éthique de la manifestation, dans le respect des principes démocratiques et des lois ; il refusera donc toute publication à caractère raciste, homophobe, etc. Les organisateurs ne sont pas tenus de motiver leur décision et ont le droit de résilier une inscription, au cas où l'exposant n'aurait pas satisfait à – ou ne respecterait pas ensuite – toutes les clauses du présent règlement.

Si, pour des raisons de force majeure, imprévisibles ou économiques, Mon's livre ne pouvait avoir lieu, les contrats de participation seraient annulés et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, réparties entre les exposants au prorata des versements faits par chacun d'eux.

## Paiement :

En cas d'acceptation de la candidature, une facture sera envoyée par mail à l'exposant. Le paiement du montant total est à verser au plus tard 1 mois après réception de la facture (la date du document faisant foi).

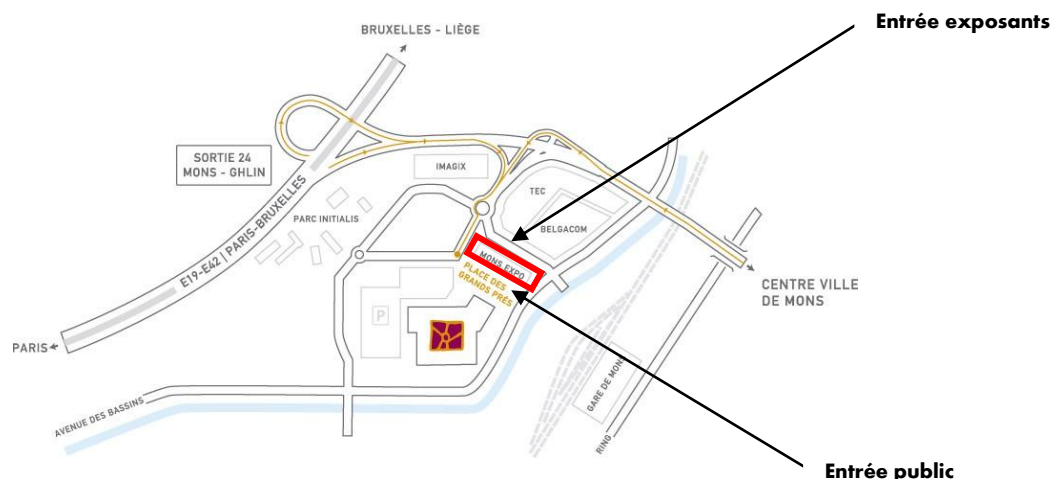
En cas de non paiement dans les délais prévus, les organisateurs se réservent le droit de disposer de l'emplacement réservé. L'exposant restant entièrement lié par ses obligations de souscripteur est tenu de payer la totalité des sommes prévues. L'emplacement ne sera mis à la disposition de l'exposant que lorsque celui-ci aura satisfait à tous les engagements pris envers l'organisateur.

## Accès :

Le Lotto Mons Expo se situe sur l'avenue Abel Dubois à Mons (7000), qui correspond à l'accès « visiteurs ». Pour ce qui est des exposants, un parking leur sera réservé à l'arrière du bâtiment (sur l'avenue Thomas Edison, 2).

Le parking « exposants » sera accessible le samedi, de 7h30 à 19h, et le dimanche, à partir 9h et jusqu'à 20h30 au plus tard. **MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE N° DE STAND** avant de vous rendre au Lotto Mons Expo ; il vous sera demandé à l'entrée du parking.

Notez que l'espace est insuffisant pour accueillir l'ensemble des exposants. Après déchargement, les exposants n'ayant pu se stationner à cet endroit seront invités à emprunter d'autres parkings gratuits accessibles autour du Lotto Mons Expo et aux alentours du centre commercial des Grands Prés.



L'accès des exposants au hall d'exposition se fera par ce parking (via la porte 5 UNIQUEMENT !) durant le montage et le démontage et aux heures d'arrivée des exposants. Les auteurs dont les dédicaces débuteraient après l'ouverture du salon sont invités à emprunter l'entrée « visiteurs » pour se rendre sur leur stand. Une fois à l'intérieur du hall, des plans seront distribués aux desks d'accueil pour les orienter vers leur stand.

### **Montage et démontage :**

Le salon sera accessible gratuitement au public les samedi 24 et dimanche 25 novembre, de 10h à 18h. Il est impératif que tous les stands soient prêts pour l'ouverture (soit, le samedi à 10h). Le montage des stands pourra se faire le vendredi 24 novembre, de 13h30 à 18h ou le samedi 25 novembre, entre 7h30 et 9h30. Le dimanche, l'espace sera accessible dès 9h.

Quoi qu'il en soit, nous proposons aux exposants d'être présents le samedi et le dimanche matin, entre 9h et 10h, pour le café/thé de bienvenue (sur présentation du badge « exposant »).

Les organisateurs déterminent les catégories d'exposants et attribuent les emplacements en fonction de la date d'inscription (en ce compris la réception du paiement), des besoins de l'événement et des contraintes matérielles de la salle, en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits exprimés par les participants (position au sein du hall d'exposition, voisinage, accès à l'électricité).

L'exposant recevra un plan reprenant l'emplacement de son stand au début du mois de novembre. Il lui appartient de s'assurer de la conformité des informations reprises sur le plan avec ce qui avait été demandé. Une fois le plan approuvé par l'asbl, plus aucune modification ne pourra lui être apportée. L'organisateur peut cependant modifier l'implantation et les superficies réservées en cas de force majeure (sachant qu'une demande de l'exposant ne sera pas considérée comme un cas de force majeure).

Les badges et documents utiles (réservation d'un Wifi, panneau Carte Prof, infos pratiques) se trouveront sur les différents emplacements. Des stocks de badges se trouveront au Point info en cas de besoin ; merci de faire passer les badges entre vos différents auteurs d'un jour à l'autre.

EN AUCUN CAS, L'ENLÈVEMENT DES LIVRES EXPOSÉS NE POURRA DÉBUTER AVANT L'HEURE DE FERMETURE. Pour ce qui est du démontage, il pourra se faire soit le dimanche après la fermeture des portes, à partir de 18h (et pas avant) et jusque 20h30 au plus tard, soit le lundi entre 8h et 11h au plus tard. Passé ce délai, l'organisateur procédera d'office à l'évacuation des marchandises et du matériel restant sur le site aux frais, risques et périls de l'exposant. L'asbl se réserve en outre un droit de rétention sur ces marchandises.

Nous demandons aux participants de respecter strictement ces horaires, dont dépend en partie notre organisation. Le non-respect de ces horaires pourra mener le comité d'organisation à refuser une candidature lors d'une édition ultérieure.

### **Matériel :**

L'exposant devra veiller au bon usage de l'emplacement et du matériel mis à sa disposition. Il devra les remettre au salon dans le même état qu'avant la manifestation. Toute modification ou détérioration du matériel loué est rigoureusement interdite. S'il y a lieu, une évaluation des dégâts sera faite par un expert et le coût des dégâts devra être défrayé par l'exposant.

### **Nous ne fournissons ni grilles caddies, ni parois, ni multiprises.**

Au cas où des nappes seraient disposées sur les tables, nous demandons aux exposants de bien vouloir les laisser en place et en bon état (le recouvrement est, lui, autorisé). Pour le reste, chaque participant peut aménager ou décorer son emplacement comme il le souhaite, en veillant à rester en harmonie avec la décoration générale du salon et à respecter les règles élémentaires de sécurité et de confort. Tout matériel de décoration (affiches, nappes, autres) devra être enlevé à la fin du salon par les soins de l'exposant.

Sont interdits tout élément de décoration ou de présentation susceptible d'endommager le matériel d'exposition ou les locaux du salon, ainsi que tout matériel susceptible d'être la cause d'un incendie ou d'une explosion (comme les bonbonnes d'hélium). A ce sujet, tous les matériaux et tissus servant à la décoration doivent être ignifugés. Il est également interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs du Lotto Mons Expo ainsi que dans les cloisons des stands. Est aussi proscrite l'utilisation de colle et de peinture.

La décoration de tout stand se doit se préserver le voisinage de chaque exposant et le flux du public. En aucun cas, les produits exposés ne devront déborder de l'emplacement du stand, ni empiéter sur les allées réservées à la circulation. D'une manière ou d'une autre, il est interdit de déranger les occupants de stands voisins et leurs visiteurs par des animations ou manifestations bruyantes, ou par un comportement inadéquat. L'organisateur détermine les conditions d'emploi de tout procédé sonore, audiovisuel ou lumineux sur les stands ; il revient à l'exposant d'entreprendre les démarches nécessaires à l'utilisation de ces outils (droit de monstration, Sabam...).

L'exposant veillera, enfin, à ne pas laisser visible les emballages en carton ou tout autre matériau ne servant pas à la présentation sur le site d'exposition, à l'intérieur des stands ou dans leur voisinage immédiat. Un vestiaire surveillé et gratuit sera mis à disposition des exposants.

**Présence sur le stand :**

Pendant les heures d'ouvertures, les exposants veilleront à rendre accessible au public le contenu de leur stand. Ils géreront eux-mêmes la vente des livres qu'ils exposent et ils encaisseront le montant des ventes. Idéalement, les exposants veilleront à assurer la présence d'un délégué permanent sur leur stand. Nous demandons aux personnes qui ne pourraient être physiquement présentes au salon qu'une seule journée au cours du week-end de nous tenir informés de leur absence. Nous leur demandons également de ne pas laisser de tables vides, en déposant, par exemple, des documents relatifs à leur maison d'édition, des reproductions de couverture d'ouvrages ou tout autre élément susceptible d'occuper la table. Cette remarque est également valable pour les exposants qui seraient impliqués dans une conférence, une animation ou une discussion.

Un emplacement non occupé effectivement par un exposant et pour lequel les organisateurs n'auraient pas été avertis la veille de l'ouverture à midi au plus tard sera, sans avis préalable et de plein droit, attribué à un autre candidat sans que l'exposant puisse réclamer des dommages quelconques, ni se soustraire aux obligations financières qu'il a contractées.

L'exposant ou son personnel ne peut en aucun cas (sauf avis contraire des organisateurs) accoster le public, ni distribuer des prospectus en dehors de la surface de son stand, ni faire de la publicité pour une firme n'exposant pas au salon. De même, il est interdit d'apposer des affiches en dehors de l'espace du stand. Notez également que la participation à la manifestation est incessible. L'admission est nominative et il est interdit au participant de céder, sous-louer ou partager son emplacement, sans en avoir préalablement averti les responsables de l'asbl.

Les exposants ne pourront exposer ou mettre en vente des livres appartenant au fonds d'un autre éditeur présent sur le salon, à moins d'en être le représentant officiel. Les organisateurs du salon se réservent le droit en tout temps, même après ratification, de rejeter, refuser ou retirer en tout ou en partie, le contenu d'un stand qui ne respecte pas les règles du salon, ou d'en expulser l'exposant ou son personnel. Dans ce cas, l'exposant n'aura pas le droit de poursuivre le salon en dommages ou autrement, ni de réclamer de remboursement.

En cas de non-occupation de l'emplacement pour une quelconque raison ou d'annulation à moins de 90 jours du salon, les sommes versées et/ou restant dues restent acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, même en cas de relocation à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera effectué, à moins d'adresser une lettre recommandée à l'attention de l'organisateur dans les 90 jours qui précèdent le salon.

**Assurance :**

Les exposants sont responsables de leurs employés, agents et fournisseurs durant leur présence sur les lieux de l'événement. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident, de dommage, d'attentat ou d'annulation totale ou partielle causée par un cas de force majeure décidée par ou imposée à l'organisateur, le participant renonce à tout recours contre l'asbl Mon's livre ou ses partenaires.

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de son installation et du matériel mis à sa disposition. Il gère et surveille ses stocks. Il est donc conseillé que les participants assurent leur emplacement et son contenu par leurs propres moyens. L'assurance de responsabilité de l'organisation est complémentaire des assurances individuelles des participants. En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, la disparition, le vol, ou les dégradations des marchandises.

En dehors des heures d'ouverture, l'espace d'exposition sera fermé à clef et protégé par une alarme.

**Logement et restauration :**

Il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture sur les stands (sauf avis contraire de la direction). L'hébergement et la restauration sont à la charge des exposants. Au sein du salon, les participants pourront se procurer différentes boissons au bar. Il sera aussi possible de se restaurer sur le site, via les food-trucks. Enfin, un café/thé de bienvenue sera offert, le samedi et le dimanche entre 9h et 10h.

Concernant le logement, notre partenaire l'hôtel Ibis Mons Centre-Gare sera heureux de vous accueillir. En tant qu'exposant de Mon's livre, vous avez droit, pour toute réservation faite avec le code «Livre» en direct à l'hôtel (soit par mail à [ibismons@monshotels.be](mailto:ibismons@monshotels.be) ou au +32(0)65.84.74.40) à un tarif préférentiel (annulation sans frais jusqu'au jour de l'arrivée, taxe de séjour en supplément). Veuillez consulter l'hôtel pour plus d'informations.

**Internet :**

Aucun wifi n'est accessible au Lotto Mons Expo. Seuls les exposants qui en font la demande via ce formulaire d'inscription recevront un boîtier privé leur permettant de se connecter à Internet. Les utilisateurs sont invités à gérer leur consommation en « bons pères de famille ». Tout surcoût occasionné par une consommation excessive pourra être facturée au locataire du boîtier concerné. L'asbl Mon's livre n'est en rien responsable des sites visités sur les réseaux par les participants au salon.

**Conférences et ateliers :**

Les conférences prennent place dans deux espaces séparés, tous deux équipés d'un écran, d'un projecteur, d'un PC avec PowerPoint et d'un micro. Tous les utilisateurs doivent prendre le plus grand soin du matériel et le

remettre en bon état aux suivants. Les conférenciers qui souhaitent utiliser des programmes non disponibles (Apple, Linux, etc.) sont priés de se munir de leur ordinateur portable, sous leur propre responsabilité. Les deux espaces sont prévus pour 25 spectateurs maximum.

Les conférences durent 30 minutes chacune. Pour assurer un déroulement optimal, elles sont séparées par un intervalle de 15 minutes ; en cas de débordement du temps imparti (au-delà de 5 minutes), les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à la conférence pour faire place à la suivante. Toute conférence qui ne respecte pas le contenu annoncé ou les règles de bienséance et de comportement civique pourra être immédiatement interrompue par les organisateurs.

Le nombre total de conférences est limité à 32 (8 par jour dans chacun des deux espaces). Une sélection entre les différentes propositions est donc opérée en toute liberté par les organisateurs du salon, sur base de la présentation du projet remise avant le 15 septembre. En cas de refus d'une conférence par le comité d'organisation, aucune réclamation n'est recevable.

Les ateliers durent une heure chacun ; leur nombre total est donc limité à 8 (4 par jour) et les mêmes règles d'observation du temps imparti et du contenu que pour les conférences sont d'application. L'espace qui leur est réservé possède un tableau marqueur, mais n'est pas équipé de matériel informatique. Les organisateurs d'ateliers doivent apporter à leurs propres frais tout le matériel dont ils ont besoin pour la bonne marche de leur animation.

#### **Soirée Mon's livre 2018 :**

À l'occasion de Mon's livre, une soirée-détente avec buffet assis et animation par un humoriste belge est également organisée au Lotto Mons Expo, le samedi 24 novembre à partir de 19h. Elle est placée sous le signe de la convivialité, en compagnie des invités du salon et des partenaires qui soutiennent Mon's livre... A ne manquer sous aucun prétexte !

En tant qu'exposant, vous avez la possibilité de prendre part à cette soirée au tarif préférentiel de 30 € (au lieu de 35 €), comprenant le spectacle, l'apéritif, le repas, le café et le dessert (boissons non incluses). Si vous souhaitez participer à cette soirée, n'hésitez pas à le faire savoir par mail. Une facture de confirmation vous sera envoyée. Seul le versement du prix d'entrée sur le compte confirme la réservation.

#### **Bons d'achat à destination des bénévoles Mon's livre :**

Les bénévoles de l'équipe Mon's livre recevront des bons d'achat de 15 € à faire valoir pendant le salon sur le stand de leur choix. Nous vous demandons d'accepter ces bons, en n'oubliant pas de les faire signer par les clients. Vous pourrez récupérer sans délai le montant en liquide au stand « Mon's livre », sur remise du bon signé. Les bons à destination des blogueurs sont, eux, valables uniquement sur le stand des éditions Mon's livre.

#### **Droit à l'image :**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, photographies, images ou publications à des fins publicitaires en rapport avec le salon, sur tout support de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération. Ces données seront notamment présentes sur le site internet de l'association.

#### **Facebook :**

Une bonne façon de faire parler de la participation d'un exposant à Mon's livre est de faire vivre la page officielle du salon ([www.facebook.com/MonsLivre](http://www.facebook.com/MonsLivre)). Néanmoins, celui qui souhaite créer son propre événement Facebook (ou autre) afin de promouvoir et faire connaître sa présence est encouragé à le faire à condition que l'annonce revête la forme suivante :

Titre : [Nom de l'exposant] OU [nom(s) de l'/des auteur(s) + « en dédicace »] « à Mon's livre 2018 » !

Publication ancrée en haut du mur : l'événement officiel Mon's livre 2018 (créé par la page de l'asbl Mon's livre)

Horaires : ceux indiqués sur la page et le site du salon

L'organisateur se réserve le droit de solliciter des modifications.



#### **Pour plus d'informations**

Catherine Hocquet, Présidente  
Route d'Ath, 112c - 7020 Nimy  
+ 32 (0)477/62.32.87 ; + 32 (0)65/31.49.63.

[info@monslivre.be](mailto:info@monslivre.be)

[www.monslivre.be](http://www.monslivre.be)

Rejoignez aussi Mon's livre sur Facebook : [www.facebook.com/MonsLivre](http://www.facebook.com/MonsLivre)